



Déclaration liminaire CAPN du 15 juin 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPN, chers collègues

Contacté par des PsyEN, le SIA se fait aujourd'hui le relai de leurs inquiétudes suite aux menaces de fermeture des centres d'information et d'orientation.

La disparition des CIO signerait :

- La disparition d'un lieu d'accueil pour tous les publics (jeunes ou adultes, scolarisés en établissement public ou privé, étudiants, demandeurs d'emploi, décrocheurs, familles, élèves allophones nouvellement arrivés...), ouvert au-delà des horaires scolaires (mercredis après-midi, samedis matins, soirées) et durant les vacances scolaires.
- La fin d'un lieu garant d'échanges de pratiques et de discussions indispensables à la pratique psychologique. La fin de la mutualisation et de la création d'outils à destination des équipes éducatives, des élèves, des familles.
- La fin d'un lieu de partenariat interinstitutionnel, qui a été fortement développé notamment dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD)
- La fin de tout le travail de liaison et de suivi des dossiers réalisé entre les PsyEN, les établissements et les familles par les personnels administratifs du CIO.
- La fin de l'impulsion dans le district donné par le Directeur de CIO autour des questions d'orientation (organisation de forum, formation des professeurs principaux, développement du Parcours Avenir, observatoire du district, ...).
- La fin d'une possibilité d'organiser une réponse collective autour des situations d'urgence telle que la gestion de crise : réorganisation de l'emploi du temps des PsyEN pour répondre aux besoins, débriefing au CIO.
- La fin d'un service public de proximité, d'un lieu ressource accessible à tous et le risque de voir se développer des officines privées, payantes, autour des questions d'orientation.

Les PsyEN craignent le risque de voir se développer :

- Une offre d'information très inégale entre les régions mais aussi entre les territoires d'une même région.
- Une rupture d'égalité dans l'accès à l'information alors qu'il est inscrit dans le droit à l'éducation.
- Une information partielle, limitée aux formations régionales et métiers en tension alors que la mobilité est encouragée chez les jeunes.
- Des difficultés d'accès à une information objective, gratuite et actualisée dans le cadre d'entretiens de conseil en orientation.
- Le transfert essentiellement aux enseignants et aux personnels mandatés par la région du travail d'aide à l'élaboration de projets scolaires et professionnels.

En conclusion les PsyEN craignent que cela ne desserve les milieux sociaux professionnels les plus fragiles, ce qui va à l'encontre des valeurs que portent nos textes fondateurs de notre république.

Nous vous remercions de votre attention.

Claude Desfray
Commissaire paritaire